

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

CONSEIL INTERNATIONAL DES NORMES D'AUDIT (IAASB)

L'IAASB explique comment les normes révisées ISA 570 et ISA 240 renforcent l'esprit critique

L'IAASB a mis en ligne une nouvelle publication ne faisant pas autorité intitulée [*How the IAASB's Revised Going Concern and Fraud Standards Strengthening Professional Skepticism*](#), afin d'aider les parties prenantes à comprendre comment les révisions des normes ISA 570 (révisée en 2024) et ISA 240 (révisée) renforcent l'application uniforme de l'esprit critique tout au long de l'audit. Cette publication, élaborée avec la contribution du Groupe de consultation sur l'esprit critique de l'IAASB, met en évidence les principales améliorations apportées aux deux normes, ce qui reflète les efforts de l'IAASB pour renforcer l'esprit critique en abordant, entre autres, la façon dont les auditeurs doivent maintenir un état d'esprit de questionnement, tenir compte des éléments probants contradictoires et remettre en question de manière appropriée les hypothèses de la direction. Les [*normes révisées*](#) s'appliquent aux audits d'états financiers des exercices ouverts à compter du 15 décembre 2026.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IAASB - eNews – 21 juillet 2025

CONSEIL INTERNATIONAL DES NORMES DE DEONTOLOGIE (IESBA)

L'IESBA publie un résumé des commentaires reçus lors des tables rondes organisées sur son projet « culture d'entreprise et gouvernance »

La publication de l'IESBA, intitulée « *Firm Culture and Governance : Summary of Feedback from Global Roundtable* » présente les points de vue des parties prenantes de six tables rondes mondiales tenues en 2025 dans le cadre du projet Firm Culture and Governance (FCG) du Conseil. Les informations recueillies dans le cadre de ces discussions ont directement contribué à la récente décision de l'IESBA de rester fermement engagée à prendre des mesures décisives pour aborder les dimensions culturelles et de gouvernance au sein des cabinets comptables, en reconnaissant leur impact critique sur le comportement éthique. Ces connaissances façonneront également les travaux futurs de l'IESBA.

Approuvé par l'IESBA en décembre 2024 et débutant en 2025, le projet sur la culture et la gouvernance d'entreprise vise à élaborer un cadre de culture et de gouvernance qui promeut, soutient et renforce une norme élevée de comportement éthique de la part de la direction des cabinets comptables, des autres associés et du personnel, aidant ainsi les cabinets à se forger une réputation d'entreprise hautement éthique, à atténuer les risques de comportement contraire à l'éthique et à renforcer la confiance du public.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IESBA - Communiqué de presse - 17 juillet 2025

La CAPA met en ligne sa Newsletter de juillet 2025

Dans sa dernière Newsletter, *News Alert for Members*, la CAPA revient sur les travaux récents et les publications de l'IAASB, l'IESBA et l'IPSASB et annonce la tenue prochaine d'une série de webinaires consacrés aux stratégies ciblées et idées novatrices mises en œuvre dans l'ensemble de la profession comptable pour attirer et retenir les talents. Au cours de ces webinaires, des experts et à des dirigeants de premier plan expliqueront comment transformer ces stratégies en actions pratiques. Pour plus d'informations et de contexte, [lisez l'article paru](#) le 1^{er} juillet.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

CAPA - Communiqué de presse – 15 juillet 2025

L'ACTUALITE EUROPEENNE

COMMISSION EUROPEENNE

La Commission Européenne a modifié sa liste des pays tiers à haut risque en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT)

La Commission européenne a mis à jour sa [liste de pays et de juridictions considérés comme présentant un risque élevé de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme](#), une mesure visant à protéger le système financier de l'UE.

Les pays suivants ont été identifiés comme présentant des faiblesses stratégiques dans leur cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme :

- Algérie
- Angola
- Côte d'Ivoire
- Kenya
- Laos
- Liban
- Monaco
- Namibie
- Népal
- et le Venezuela

Les pays suivants ont été jugés avoir fait suffisamment de progrès pour être retirés de la liste :

- Barbade
- Gibraltar
- Jamaïque
- Panama
- les Philippines
- Sénégal
- Ouganda
- et les Émirats arabes unis

Les modifications ont tenu compte des travaux du [Groupe d'action financière \(GAFI\)](#), l'organisme de normalisation mondial en matière de blanchiment de capitaux et de financement des activités terroristes. En tant que membre fondateur du GAFI, la Commission suit activement les efforts des juridictions dans la mise en œuvre de leurs plans d'action du

GAFI. La liste actualisée a été soumise en tant que règlement délégué. Ni le Parlement européen ni le Conseil ne s'y étant opposés, le [règlement délégué a été publié](#) et entrera en vigueur au début du mois d'août.

La Commission a également récemment introduit une modification de ce règlement délégué, s'engageant à conclure d'ici la fin de l'année l'examen des pays tiers qui ne sont pas identifiés comme faisant l'objet d'appels à l'action ou d'une surveillance accrue de la part du GAFI, mais dont l'adhésion à cet organisme international de normalisation est suspendue. La conclusion de ces réexamens permettra à la Commission de prendre une décision éclairée pour déterminer s'il est nécessaire de modifier sa liste de pays présentant des défaillances en matière de LBC/FT.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

Commission Européenne - Communiqué de presse – 17 juillet 2025

CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil publie sa 6^{ème} Newsletter consacrée à la coopération juridique

La 6^{ème} Newsletter de l'European Committee on Legal Co-operation, qui porte sur le 1^{er} semestre 2025, présente une interview de M. Antonio Vercher Noguera (Espagne), l'actuel Président du Conseil Consultatif des Procureurs Européens (CCPE), organe unique composé de procureurs en exercice de tous les États membres du Conseil de l'Europe ; c'est l'occasion de découvrir le rôle et les actions du CCPE, qui traite des questions qui comptent pour les procureurs afin de faire en sorte qu'ils puissent travailler de manière indépendante, impartiale et efficace lorsqu'ils s'acquittent de leurs responsabilités au sein des systèmes juridiques nationaux.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

Council of Europe - Communiqué de presse – 15 juillet 2025

ACCOUNTANCY EUROPE

ACE met en ligne sa Newsletter consacrée aux PME de juillet 2025

SME Update revient sur les points d'actualité et notamment le «28^{ème} régime» : la Commission européenne a lancé une consultation publique sur ce que l'on appelle le «28^{ème} régime», qui serait un cadre juridique d'entreprise facultatif à l'échelle de l'UE conçu pour aider les entreprises à surmonter les obstacles qui les empêchent d'opérer dans l'ensemble du marché unique. Pour les PME, cette initiative pourrait se traduire par des procédures plus simples, plus rapides et plus numériques pour leur création, leur exploitation et leur croissance dans l'UE. Le régime vise à réduire la complexité et les coûts induits par les différences entre les pays en matière de constitution de sociétés, d'exigences de fonds propres et d'opérations transfrontalières. Il propose une forme juridique simplifiée pour les PME innovantes, avec des modèles standard facultatifs, des seuils de capital minimaux, une configuration numérique complète et un accès plus facile aux investissements à l'échelle de l'UE. Les parties prenantes sont invitées à partager jusqu'au 30 septembre 2025 leurs points de vue sur des défis tels que la fragmentation juridique, les charges administratives, les outils numériques, l'accès des investisseurs, les options d'achat d'actions du personnel et les règles d'insolvabilité.

En parallèle de la consultation publique en cours, le Parlement européen publie un projet de rapport sur le «28^{ème} régime», qui a été préparé par l'eurodéputé René Repasi (S&D, Allemagne) et qui tente de développer la position du Parlement européen en amont d'une

proposition actuellement attendue pour mars 2026. Le projet de rapport propose une nouvelle forme de société, la société européenne ESSU, conçue comme un statut juridique facultatif et harmonisé pour les PME et les start-ups qui optent volontairement pour le 28^{ème} régime. Les PME adoptant le statut ESSU bénéficieraient d'une constitution et d'un enregistrement entièrement numériques dans les 48 heures. Un registre numérique central au niveau de l'UE soutiendrait l'enregistrement des entreprises, délivrerait un identifiant unifié de l'entreprise et garantirait la reconnaissance dans tous les États membres de l'UE. Les ESSU éligibles seraient des sociétés à responsabilité limitée (non cotées en bourse), avec un capital initial minimum éventuellement fixé à 1 euro, et des mécanismes obligatoires de réserve de bénéfices jusqu'à ce que les seuils nationaux soient atteints. Le rapport préconise des modèles harmonisés pour les pactes d'actionnaires, les instruments de dette assimilables à des fonds propres, les droits de participation aux bénéfices et les partenariats tacites, afin d'aider les PME à lever des financements sans céder le contrôle. M. Repasi propose également un traitement plus rapide et rentable des litiges par le biais d'un règlement alternatif des litiges (ADR) ou de panels judiciaires dédiés axés sur les litiges d'entreprise liés à l'ESSU. Les ESSU resteraient pleinement soumises aux règles nationales obligatoires en matière de travail et de cogestion. Une règle de conflit de lois s'appliquerait : la loi de gouvernance et de cogestion suivrait le lieu du siège réel d'une entreprise. Il ne s'agit que d'un rapport non contraignant du Parlement européen, mais il montrera dans quelle direction les eurodéputés sont susceptibles d'aller lorsqu'ils légiféreront sur la future proposition de la Commission Européenne. La prochaine étape sera le vote de ce projet par la commission JURI à l'automne.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

ACE - Communiqué de presse – 18 juillet 2025

ICAEW (UK)

L'ICAEW soutient l'appel du FRC à réformer les pratiques d'audit des PME du Royaume-Uni

L'Institute of Chartered Accountants in England and Wales (ICAEW) a approuvé la décision du Financial Reporting Council (FRC) d'améliorer les pratiques d'audit des petites et moyennes entreprises (PME) au Royaume-Uni. [Les conclusions d'une étude du FRC](#) sur le marché de l'audit des PME ont révélé de nombreuses préoccupations des parties prenantes concernant les normes d'audit actuelles, perçues comme manquant de « flexibilité et de proportionnalité » pour servir les PME. L'ICAEW a souligné que le déclin du marché de l'audit des PME a coïncidé avec une diminution du nombre d'auditeurs enregistrés depuis l'introduction de la réglementation de l'audit au début des années 1990.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

The Accountant Online – 21 juillet 2025